

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 31 MARS 2025

Date de convocation : 25 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-027 à 25-049 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°25-050	27	04	06	31
De la délibération n°25-051 à 25-061	28	04	05	32

Secrétaire : Mme Anne TERLEZ

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Hafidah OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilynne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M Marc RIVET ayant donné pouvoir à M François-Xavier PRIOLLAUD
- M Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT EXCUSÉ : M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-033 Adhésion de la Ville de Louviers à l'association « Les amis de la Gendarmerie »

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE 04 AVR. 2025

AFFICHÉ LE 04 AVR. 2025

Le Maire

 François-Xavier PRIOLLAUD
 Accusé de réception en préfecture
 027-212703765-20250331-25-033-DE
 Date de transmission : 04/04/2025
 Date de réception préfecture : 04/04/2025

N° 25-033

ADHÉSION DE LA VILLE DE LOUVIERS À L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA GENDARMERIE »

M. Jean-Pierre DUVÉRE rapporte que La Ville de Louviers souhaite adhérer à l'association « *les Amis de la Gendarmerie* ».

L'association « *Les Amis de la Gendarmerie* » est une organisation civile française ayant pour vocation de soutenir la Gendarmerie nationale.

Créée en 1932 et relancée en 2008 sous sa forme actuelle, elle regroupe des citoyens et des personnes morales attachés aux valeurs de la Gendarmerie et désireux de renforcer les liens entre la société civile et cette institution.

Adhérer à l'association est pour la Ville de Louviers le signe d'un renforcement du lien avec cette institution et de témoigner du soutien de la collectivité aux forces de l'ordre à la reconnaissance de leur engagement.

C'est aussi l'opportunité de bénéficier d'informations et de conseils sur la prévention de la délinquance et de la sécurité publique et de profiter d'actions de sensibilisation sur des thématiques comme la cybercriminalité ou la protection des personnes vulnérables.

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121- 29,

Considérant la volonté de la Municipalité de répondre au renforcement des liens entre la Gendarmerie et les collectivités prôné par le directeur général de la Gendarmerie Nationale,

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Louviers à l'association les « *Amis de la Gendarmerie* » pour un montant annuel de 100 € (cent euros).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'affiliation de la ville de Louviers à l'association « *Amis de la Gendarmerie* ».

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,



François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250331-25-033-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025